

Congrès AFSP Paris 2013

ST 7 Opinion publique et Action publique (Céline Bélot, Charlotte Halpern)

Auteur : Emmanuelle Comtat - Docteur en science politique / Chercheuse associée UMR PACTE (5194) – Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Adresse mail professionnelle : Emmanuelle.comtat@iepg.fr

Adresse mail personnelle : emmanuelle.comtat@wanadoo.fr

☎ 04 76 23 35 57

Titre de la communication : « Du vote des pieds-noirs aux politiques mémorielles à l'égard des rapatriés : ce que l'Opinion publique fait à l'Action publique et réciproquement »

L'actualité récente fait état de mobilisations à l'appel d'associations de rapatriés contre l'adoption par le Parlement, en novembre 2012, du 19 mars comme date commémorative en hommage aux Victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. Ces mobilisations s'inscrivent dans un *continuum* d'actions revendicatives ou contestataires qui remontent au rapatriement et se sont intensifiées au cours de la décennie 2000. Après une longue période d'amnésie collective et « d'oubli » permettant à la concorde civile de se rétablir, la question coloniale revient en force dans le débat public et a été au cœur de vives polémiques avec le débat sur la torture en 2000 et la loi du 23 février 2005 portant « Reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » dont un article controversé (art. 4) invitait à reconnaître le « rôle positif » de la présence française outre-mer.

La présente communication vise à étudier le lien entre « opinion publique pied-noir » en mal de reconnaissance des pouvoirs publics et « fabrique » de politiques publiques mémorielles spécifiques à un groupe, dans un « contexte » de guerre des mémoires ravivée¹. Nous verrons comment les pieds-noirs utilisent leur vote et font pression sur la classe politique pour que leurs revendications mémorielles soient mises à l'agenda. De quelle manière, à travers leurs associations, se mobilisent-ils et interagissent-ils dans l'espace public ? Nous observerons comment ils parviennent à « convaincre » ou à contraindre les hommes politiques à leur apporter leur soutien en étudiant les stratégies de vote qu'ils déploient et les formes de mobilisations et d'actions de *lobbying* qu'ils utilisent. Nous verrons s'ils disposent de relais au plan politique, sur quels fondements ils se constituent et comment ils sont ravivés. Nous observerons de quelle manière les hommes politiques se saisissent à leur tour de ces questions ? Pourquoi décident-ils d'intervenir dans ces conflits, qui divisent encore fortement la société française, et de donner satisfaction aux rapatriés à travers l'édification de lieux de mémoires ou le vote de textes de lois mémorielles ? Pourquoi ce qui aurait fait autrefois scandale au sein de la famille gaulliste est-il jugé aujourd'hui « acceptable » et constitue une nouvelle norme mémorielle dans ce groupe ?

Les politiques publiques mémorielles constituent un champ jusque là assez peu investi par l'Action publique², ce qui permettra d'observer leurs spécificités et d'évaluer ce qu'apporte une entrée par l'opinion publique dans leur compréhension et dans leur analyse.

¹ E. Savarese, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non Lieu, 2007.

² S. Gensburger, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 ; R. Bertand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du fait colonial*, Bellecombes-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006.

Nous nous fondons sur les résultats de travaux réalisés sur les comportements électoraux et les formes de mobilisation des rapatriés (IEP de Grenoble/UMR PACTE)³. Le matériau constitué est à la fois qualitatif⁴ et quantitatif⁵. Nous tenterons d'évaluer l'apport et les limites de ces méthodologies dans l'étude du lien entre Opinion publique et Action publique.

Expression d'une « opinion publique pied-noir » dans l'espace public

« L'opinion publique pied-noir » existe-t-elle et à quoi fait-elle référence quand elle est évoquée ? S'agit-il d'une invention, une opinion publique⁶ « fantôme » qui serait brandie, par les uns, pour montrer la « puissance » et l'unicité d'un groupe dans son bras de fer contre l'Etat et, par les autres, comme une simplification du réel pour tenter de mieux « connaître » une « communauté » voire pour la caricaturer.

Les analystes⁷ ont très tôt fait état de la difficulté à caractériser ce groupe « mosaïque » issu du *melting pot* européen⁸, composite au plan religieux (chrétiens, juifs⁹, sans religions), sociologique¹⁰ et politique¹¹. Structuration que le rapatriement de 1962 ne viendra pas modifier en profondeur, même s'il y eut des mobilités sociales ascendantes ou descendantes rendant compte de trajectoires individuelles dans le processus de réinstallation. Toutefois, la « mémoire traumatique » de la perte du territoire va contribuer à forger une « identité blessée » chez un nombre important de rapatriés et être un élément « structurant » de ce groupe¹². Désormais des pieds-noirs vont développer une conscience victimaire et vont se mobiliser pour défendre leurs intérêts matériels (indemnisation des biens, recompositions de carrières ...) et moraux (défense d'une mémoire, réhabilitation et reconnaissance des Français d'Algérie). Mais une « mémoire traumatique », même collective, peut-elle être le ferment d'une opinion publique ? Les pieds-noirs ont-ils tous le même rapport au passé et une perception unifiée de l'Algérie française ? Ont-ils vécu et ressenti la guerre d'Algérie et le rapatriement de manière identique ? Ont-ils envie de se mobiliser en tant que rapatriés ? Et partagent-ils l'ensemble des revendications mémorielles des associations ? Rien n'est moins sûr. En tout cas, cela laisse entrevoir l'existence de clivages au sein de ce groupe avec une expression semble-t-il dominante de représentations du passé en Algérie (une mémoire dominante, celle de la défense de l'Algérie française et de ce qui a été accompli en 132 ans de colonisation), une volonté d'activisme chez certains (une minorité), mais pas chez tous, face à

³ E. Comtat, *Les pieds-noirs et la politique. 40 ans après le retour*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

⁴ Le matériau qualitatif est constitué d'entretiens semi directifs et d'un *corpus* de périodiques d'associations de rapatriés.

⁵ Les données utilisées sont issues d'une enquête réalisée en 2002 auprès de 6000 pieds-noirs et enfants de pieds-noirs (Enquête « pied-noir 2002 ». PACTE/IEP de Grenoble) et d'une enquête préélectorale sur les intentions de vote des rapatriés à la présidentielle de 2012 : Le vote pied-noir 50 ans après les accords d'Evian, Elections 2012, Les élections sociologiques, n°6, 3 (Sciences Po, CEVIPOF, IFOP).

⁶ D. Reynié, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIème au XXème siècle*, Paris, Odile Jacob, 1999 ; P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, 318, 1973, p. 1292-1309 ; A. Garrigou, *L'ivresse des sondages*, Paris, La Découverte, 2006 ; R. Cayrol, *Opinion, sondages et démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011 ; M. Brugidou, *L'opinion et ses publics. Une approche pragmatique de l'opinion publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

⁷ A. Camus, *Chroniques algériennes (1939-1958)*, Paris, Folio, 2003, p. 139-141 ; B. Stora, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991, p. 257-259.

⁸ Les Européens d'Algérie sont d'origines diverses : française, espagnole, italienne, maltaise, Allemande, Suisse.

⁹ Les juifs d'Algérie sont d'origine espagnole ou berbère.

¹⁰ Tous les milieux sociaux étaient représentés en Algérie (recensement de 1954).

¹¹ Le vote était très divers en Algérie. Il continue de l'être aujourd'hui, même si une majorité de pieds-noirs votent pour les partis de droite modérée (UMP, centre) ou d'extrême droite.

¹² Les travaux ont montré que la mémoire traumatique contribue à forger une identité chez les groupes qui en ont été les témoins ; Duncan Bell, *Memory, Trauma and World Politics*, UK, MacMillan Palgrave, 2010, p. 5.

des perceptions divergentes (un questionnement sur la « présence française en Algérie », une volonté de « tourner la page », et même chez certains une condamnation ferme de la colonisation). Il est donc difficile de rendre compte d'une opinion publique unifiée et structurée dans ce groupe. A cela, il faut ajouter une intensité du traumatisme de la perte du territoire variable selon les individus et plus encore selon les générations¹³. L'opinion publique pied-noir doit-elle alors être circonscrite à une génération donnée (les plus âgés) ? S'agit-il encore de l'expression majoritaire des représentations du passé ? Comment rendre compte de cette « opinion publique pied-noir » sans tomber dans la caricature et le préjugé ? Bien sûr, l'évocation de l'opinion publique française en générale, si elle renvoie à l'opinion dominante, sous-entend aussi la diversité des positionnements et l'existence de forces contradictoires. Toutefois, lorsqu'une opinion publique catégorielle ou de nature « communautaire » est évoquée, la tendance à la simplification est accentuée pour tenter de cerner les contours d'un groupe déjà mal connu. Dans ce cas, l'opinion publique se résume souvent à une « opinion rendue publique » par l'expression d'un sous-groupe dominant à l'intérieur dudit groupe (des acteurs associatifs fortement mobilisés). Mais comment savoir s'il s'agit là de l'expression majoritaire ? C'est à ce type de situations que nous sommes confrontés s'agissant de « l'opinion publique des rapatriés » et de la manière dont on doit définir ce « construit ».

En outre, 50 ans après le rapatriement, les témoins laissent la place à de nouvelles générations qui n'entretiennent pas le même rapport au passé. Qui sont, dès lors, ceux que les médias, les acteurs politiques, « l'opinion » appellent communément aujourd'hui « pieds-noirs » ou qui se définissent eux-mêmes comme tels ? Ceux pour qui le terme « pied-noir » a, à l'origine, été inventé, qui ont vécu en contexte colonial et, dans leur chaire, la décolonisation ne sont plus là pour en parler ou sont très âgés. Plus généralement, il s'agit de leurs descendants (les « jeunes rapatriés », jeunes adultes, enfants ou adolescents au moment du rapatriement), mais ceux nés en Algérie ont fait leur vie dans l'hexagone et n'ont pas été exposés aux mêmes difficultés que leurs aînés (devoir tout reconstruire) et, parmi eux, beaucoup sont désireux de rompre avec ce passé et ne sont pas disposés à se mobiliser pour défendre la mémoire familiale. Fruits de socialisations multiples (la famille, l'école, les pairs, les associations ...) et de contextes différents de socialisation¹⁴, les jeunes « pieds-noirs », nés dans l'hexagone après 1962, n'ont pas le même rapport au territoire ni à la mémoire du groupe. Des mécanismes de recompositions sont à l'œuvre en termes de positionnements identitaires¹⁵ et politiques. « L'opinion publique pied-noir » serait donc une opinion publique qui n'existerait plus ou qui serait sur le point de ne plus exister, « *si tant est qu'elle ait existé* ».

Pourtant des associations prétendent représenter les rapatriés, être les « gardiennes » de cette « opinion publique pied-noir » qu'elles considèrent comme unifiée et qu'elles rattachent à l'expression d'une mémoire, celle de l'Algérie française, comme si tous avaient la même vision du passé. Ces associations sont encore dynamiques dans les départements du Sud de la France où les rapatriés se sont massivement installés en 1962. Qui sont dès lors ceux qui prétendent être les représentants des pieds-noirs ? Pourquoi se mobilisent-ils ? Sont-ils représentatifs de leur groupe ? Quelles sont les revendications actuelles de ces rapatriés ?

¹³ Les plus âgés, qui ont le plus perdu en quittant l'Algérie (biens, position sociale, disparition d'un proche, éclatement des réseaux sociaux et familiaux ...), s'avèrent les plus marqués par ce traumatisme, qui prend l'aspect d'un deuil impossible à réaliser avec des survivances de représentations dans le présent.

¹⁴ Dans leur cas, il s'agit du contexte métropolitain *postcolonial* face au contexte colonial de leurs aînés. La période charnière des années soixante fait clivage et les sépare des générations plus âgées en termes de représentations et de systèmes de valeurs.

¹⁵ Pour la plupart d'entre eux, ils ne se reconnaissent plus comme « pied-noir » et n'ont plus les mêmes revendications que leurs aînés par rapport au passé. Ils ont aussi rejoint les manières de vivre et de penser de leurs compatriotes de même génération.

Assez actives dans les années 60 et 70 où les rapatriés s'organisaient pour faire valoir leur droit à l'indemnisation contenu dans les accords d'Evian, les associations ont réuni un nombre maximal d'adhérents dans cette génération marquée par le rapatriement. Pas moins d'un millier d'associations pieds-noirs sont alors dénombrées en France qui peuvent être de natures très diverses : revendicatives (ANFANOMA, FNR, RECOURS, VERITAS ...), culturelles (Cercle algérieniste ...) ou de sociabilités (amicales d'anciens de tels quartiers, villes, régions, lycées ou clubs sportifs ...). Mais leur nombre, ainsi que celui de leurs adhérents, a chuté brutalement à la fin des années 80 en raison du vieillissement de cette population, de divisions internes, de l'échec partiel de certaines revendications (l'indemnisation) et faute d'avoir su attirer à elles de nouvelles générations.

Toutefois, elles connaissent un « renouveau » inespéré, à partir des années 2000. Dans cette décennie, la France sort de l'amnésie collective sur la guerre d'Algérie qui s'était imposée après 1962. Trente ans après que la lumière ait commencé à être faite sur les exactions commises sous Vichy, la France est prête à affronter son passé colonial. L'ouverture d'archives officielles en 1992, la reconnaissance par l'Assemblée nationale en 1999 que les « événements » d'Algérie furent une guerre sont des faits qui vont enclencher un processus décisif au plan mémoriel. En effet, s'il y a bien eu guerre, alors des violences ont été commises de part et d'autre et, par la-même, des mémoires antagonistes du conflit aspirent à être reconnues. Ce contexte va créer une « fenêtre d'opportunités » pour les groupes porteurs de mémoires algériennes (anciens combattants, pieds-noirs, harkis, immigrés Nord-Africains, Algériens) qui vont trouver là l'occasion de se remobiliser fortement et vont agir pour que leur vision respective du passé soit reconnue. Mais loin d'aboutir à une interprétation consensuelle, la politisation des mémoires coloniales débouche sur une guerre des mémoires et sur une radicalisation des revendications et des positions.

Désormais les associations nationales de rapatriés, interlocutrices des pouvoirs publics, « désertent » la question de l'indemnisation et se placent sur le terrain de la mémoire. Elles entendent que l'Etat intègre celle des Français d'Algérie dans son grand récit national. Le Cercle algérieniste avec ses 39 sections locales est l'association « pilote » sur les questions mémorielles¹⁶, suivie par les grandes associations nationales (ANFANOMA, FNR, RECOURS, CLAN-R) qui se positionnent aussi sur cet enjeu. Cette revendication s'inscrit dans une dynamique globale de reconnaissance mémorielle des communautés et de leur vécu (mémoires arménienne, juive etc.) qui transcende le groupe des rapatriés.

Dans les associations nationales de rapatriés, un renouvellement générationnel des dirigeants s'opère dans la décennie 2000¹⁷. De jeunes retraités, adolescents ou jeunes adultes en 1962, prennent le relais. Un changement des pratiques est de fait perceptible, allant dans le sens d'une plus grande efficacité dans l'action, d'un traitement de la question moins émotionnel et d'une meilleure inscription dans des réseaux, notamment politiques. Ces nouveaux leaders associatifs ne sont plus dans une culture d'opposition et d'affrontement systématiques, mais essaient d'établir des liens avec d'autres acteurs (élus, militants politiques, associations d'anciens combattants ...). Ils ont des caractéristiques spécifiques. Leur mobilisation s'est effectuée autour d'un enjeu de politique publique qui est pour eux essentiel : la reconnaissance par l'Etat des Français d'Algérie et la réhabilitation de leur mémoire¹⁸. Plus jeunes (65-75 ans), ils ont été globalement moins exposés que leurs aînés à la

¹⁶ En 2012, elle revendique 10 000 adhérents ; *Les informations de l'Algérieniste*, supplément du n°132, déc. 2010, p 1.

¹⁷ Il s'effectue le plus souvent dans la continuité, mais quelquefois aussi dans la douleur et on assiste ici ou là à des « prises de pouvoir » où les témoins directs du passé, fondateurs historiques de ces associations, sont « éclipsés » au profit de personnes plus jeunes (des jeunes retraités).

¹⁸ Les principales revendications des rapatriés concernent la reconnaissance par les pouvoirs publics de la mémoire des Français d'Algérie (reconnaissance du groupe, de sa mémoire, de ses victimes, lois mémorielles) et l'édification de lieux de mémoires (stèles, Mur des disparus, Musées, plaques commémoratives, dates de

perte du territoire. Toutefois, la minorité qui fait la démarche d'adhérer à une association de rapatriés entretient généralement une vision traumatique du passé et partage un même système de représentations et de croyances (idéalisation et nostalgie de l'Algérie française, volonté de la réhabiliter, traumatisme du rapatriement, sentiment d'avoir été trahis par l'Etat en 62, d'avoir été mis au ban de la société française et d'être occultés aujourd'hui) qui constitue une « idéologie » conduisant à la défense d'une cause. Ils ont souvent développé une « identité blessée » et une conscience victimaire et se démarquent ainsi des pieds-noirs de même génération qui, eux, dans une logique de « reconstruction », préfèrent tourner le dos au passé.

En outre, la nouvelle génération de dirigeants associatifs entretient une relation moins conflictuelle avec la droite gaulliste que la génération précédente¹⁹. En quelques décennies, un rapprochement s'est opéré, on peut même parler de « réconciliation », alors que le vote pour le RPR restait tabou dans les milieux pieds-noirs, jusque à la fin des années 80. Désormais une part importante de rapatriés (adhérents d'associations ou non) a une proximité partisane de droite UMP. Les années 80 avaient été marquées par des tentations d'extrême droite au sein et hors du tissu associatif pied-noir auxquelles certains dirigeants avaient succombé, ce qui avait suscité de vives polémiques, une stigmatisation du groupe et *de facto* une moins bonne prise en compte de ses revendications par les pouvoirs publics. Si certains sont toujours proches de l'extrême droite, les dirigeants d'associations se trouvent mieux reliés à la droite locale UMP. D'autres peuvent aussi être proches des centristes, mais peu ont une orientation politique de gauche. Au sein des associations, électeurs de l'UMP, du centre ou d'extrême droite se côtoient autour d'une question qui les rassemble, la réhabilitation de l'Algérie française.

Une minorité de ces membres associatifs (responsables ou simples adhérents) milite dans des partis ou exerce un mandat d'élus locaux, le plus souvent à l'UMP ou au Centre et quelques-uns au FN. Cette « double casquette » favorise une meilleure prise en compte de leurs revendications. Ces nouveaux dirigeants d'associations semblent respecter un plus grand équilibre entre valeurs politiques de droite et appartenance identitaire et associative pieds-noirs. Ils s'inscrivent plus largement dans les réseaux de la droite tandis que la première génération de représentants associatifs (celle des années 60-90) était mue davantage par le traumatisme du rapatriement et se positionnait en fonction de la guerre d'Algérie, ce qui la conduisait plus directement vers le FN.

Toutefois, malgré leur vitalité indéniable, ces associations ne réunissent qu'une minorité de pieds-noirs, le plus souvent âgés, et sont, par conséquent, peu représentatives de l'ensemble du groupe. Comme de nombreuses associations de type communautaires, elles n'attirent pas les jeunes qui ne se reconnaissent plus dans ces approches. Les nouvelles recrues sont rares tandis que les anciens disparaissent. Les associations concernent une minorité d'individus encore très actifs et mobilisés qui prennent la parole au nom du groupe et

commémorations officielles, Centres culturelles ...) et des questions matérielles (indemnisations, reconstructions de carrière, retraite ...).

¹⁹ Par le choix de De Gaulle de donner à l'Algérie son indépendance, le « lien » a été rompu entre les Français d'Algérie et les gaullistes. Le rapprochement des pieds-noirs avec la droite gaulliste a débuté, il y a un peu plus d'une 20ème d'années par la création de listes communes UDF RPR aux élections, ce qui a contribué à banaliser le vote gaulliste dans l'électorat pied-noir avant tout désireux de faire barrage à la gauche accusée de soutenir davantage les immigrés. Fruit aussi d'un renouvellement générationnel au sein du RPR puis de l'UMP, ce rapprochement, s'est accéléré dans la décennie 90 et doit beaucoup à l'attitude de personnalités politiques locales et nationales. Jacques Chirac est allé combattre en Algérie et a été favorable au maintien de l'Algérie française. Lorsqu'il était chef de l'Etat, il a témoigné sa sollicitude à l'égard des milieux rapatriés et anciens combattants. Il a été l'initiateur d'une politique de reconnaissance mémorielle de la guerre d'Algérie dont le point d'orgue a été la loi du 23 février 2005 en faveur des rapatriés.

qu'élus et pouvoirs publics considèrent aussi comme des interlocuteurs. Mais à terme, elles sont sans doute condamnées à disparaître.

Moyens d'actions collectives et formes de mobilisation

Le répertoire d'actions collectives²⁰ des associations revendicatives de rapatriés est assez étendu. Les formes d'actions et de mobilisations pratiquées aujourd'hui sont anciennes, initiées à partir des années 1970. Leur objectif était la mise à l'agenda de la question de l'indemnisation des biens laissés outre-mer. Cette mise à l'agenda s'effectue selon le modèle de la mobilisation qui repose sur l'action de groupes sociaux organisés, porteurs d'intérêts catégoriels ou de revendications et qui vont chercher à obliger les gouvernants à agir²¹. Sont donc privilégiées les actions directes pour inciter ou contraindre les acteurs politiques à soutenir les rapatriés dans leurs revendications. Avant-gardistes pour l'époque, elles s'inspiraient de modes d'actions venus des Etats-Unis visant à interpeller directement élus et gouvernants et à faire pression sur eux pour influencer la décision publique²². Les associations nationales revendicatives de rapatriés (ANFANOMA, FNR, RECOURS) agissent dès lors en véritables groupes de pression et mènent des actions de sensibilisation destinées prioritairement à la classe politique qui s'apparentent quelquefois à des actions de *lobbying*. Toutefois, le rapport instauré à cette époque avec les pouvoirs publics et les élus relève souvent davantage du rapport de force, parfois même du chantage, que du dialogue et de la négociation. Il est potentiellement conflictuel et trouve son origine dans la défiance à l'égard des hommes politiques inspirée de la guerre d'Algérie. D'emblée les associations se posent en « victimes » de la décolonisation et demandent aux pouvoirs publics réparation. L'approche adoptée est alors souvent vindicative et « passionnelle », résultant du traumatisme de la perte de l'Algérie. Les actions collectives indirectes visant à agir sur une opinion publique pour qu'elle fasse ensuite elle-même pression sur les pouvoirs publics n'ont pas ou peu eu la faveur des rapatriés, sans doute parce qu'ils savaient celle-ci peu encline à les soutenir en raison de la colonisation.

Néanmoins, hier comme aujourd'hui, les formes d'action légales sont privilégiées²³, inscrites dans le registre de la participation conventionnelle et non conventionnelle. Les formes conventionnelles sont diffusées très largement au-delà du cadre associatif ; les formes non conventionnelles, circonscrites aux adhérents associatifs pieds-noirs et à leurs réseaux de coalition de cause (associations harkis, d'anciens combattants comme l'UNC, élus locaux de droite, etc.), demeurent, néanmoins, assez actives.

L'envoi de lettres aux représentants locaux ou nationaux²⁴ de droite et de gauche constitue une des formes de participation non conventionnelle les plus courantes. L'objectif est d'obtenir le soutien des acteurs politiques sur telle ou telle revendication ou de leur demander de faire connaître leur position²⁵. Les réponses sont ensuite publiées dans les

²⁰ C. Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, 1984, 4, p.89-108.

²¹ D. Kùbler, J. de Maillard, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, PUG, 2009, p. 23.

²² P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin, 2011, p. 194-195.

²³ Après le terrorisme aveugle de l'OAS pendant la guerre d'Algérie, les formes illégales et violentes ont été prosrites par les associations de pieds-noirs désireuses de rompre avec la violence. De rares associations extrémistes (USDIFRA), souvent éphémères, ont mené des actions chocs de destruction de biens publics visant à marquer l'opinion publique. Elles n'ont pas été suivies dans le milieu rapatrié. L'assassinat en 1986 de J. Roseau, président du RECOURS, association de rapatriés, par des rapatriés extrémistes hostiles à tout rapprochement avec la droite gaulliste, reste une forme d'action aussi spectaculaire que marginale.

²⁴ Comme la « Lettre aux candidats » adressée à l'élection présidentielle par l'ANFANOMA.

²⁵ Par exemple, à propos du 19 mars pour commémorer les anciens combattants de la guerre d'Algérie.

journaux de liaison²⁶ des associations nationales et de certaines amicales locales ou sur Internet²⁷, accompagnées quelquefois d'un appel à voter ou de classifications « suggestives » (« *Ceux qui nous soutiennent* », « *ceux qui ne nous aiment pas* », « *Cartons rouges et satisfecit* » ...). La signature de pétitions, « pour ou contre telle politique publique » ayant trait au passé colonial ou à ses prolongements (politiques mémorielles, relations France Algérie, politique de l'immigration ...) est également très usitée. Ces pétitions sont ensuite transmises aux élus et visent à montrer la détermination du groupe, quelquefois aussi à rappeler son poids électoral.

La participation contestataire à des manifestations légales s'est intensifiée durant la décennie et s'inscrit dans le cadre des guerres de mémoires. Ces mobilisations s'adressent aux élus, mais aussi à une « opinion publique », car la manifestation permet de donner au groupe une « visibilité » dans l'espace public. Pour faire entendre leurs voix, dirigeants d'associations et adhérents n'hésitent pas à se déplacer de villes en villes, en réseaux constitués, montrant ainsi leur capacité de mobilisation, facilitée aujourd'hui par Internet. Ce fut le cas de la manifestation fortement médiatisée de collectifs de rapatriés contre le film *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb devant le Palais des Festivals à Cannes en 2010²⁸. A l'appel d'associations de rapatriés, les manifestations d'opposition au 19 mars²⁹ comme date commémorative des Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, se sont également multipliées dans de nombreuses villes de France. Des pieds-noirs et leurs associations manifestent aussi au coude à coude avec celles de harkis pour le respect de leurs droits³⁰.

Périodiquement, les « militants pieds-noirs » se réunissent aussi lors de cérémonies de commémorations³¹ qui sont autant d'occasions de montrer leur engagement dans l'entreprise de réhabilitation des Français d'Algérie. Ces cérémonies ont lieu dans la plupart des grandes villes du Midi et sont relayées par les médias locaux, parfois nationaux. Elles réunissent un nombre variable de pieds-noirs³². Les élus et représentants de l'Etat et des collectivités sont invités à y participer, ce qui permet aux associations de compter leurs soutiens et de « rendre public » leur mémoire (victimes du 5 juillet 62 à Oran). Dans certaines localités du Midi, nul édile de droite ou leurs représentants ne songeraient à décliner l'invitation à se joindre à ces cérémonies, qui acquièrent presque le rang de commémorations officielles, sous peine de sanctions électorales. Des associations nationales soutiennent aussi des commémorations très controversées, comme la célébration à Nice en 2011 du Cinquantenaire du Putsch des

²⁶ *France horizon*, le journal de l'ANFANOMA ; *Les informations de l'algérieniste*, périodique du Cercle algérieniste ...

²⁷ En l'espace d'une décennie, les associations de pieds-noirs ont massivement investi Internet.

²⁸ Le film *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb dénonçait les massacres de Sétif et de Guelma.

²⁹ Le choix d'une date commémorative épouse *grosso modo* le clivage gauche-droite : les élus de gauche, aux côtés de la FNACA (anciens combattants), soutiennent la date du 19 mars (Cessez-le-feu après la signature des accords d'Evian) tandis que ceux de droite et du Centre, aux côtés des associations pieds-noirs, harkis et d'anciens combattants (UNC, Souvenirs français ...) s'y opposent au profit du 5 décembre (date officielle de 2003 à 2012 d'hommage aux Morts pour la France). En 2012, le Parlement a adopté la date du 19 mars pour les commémorations officielles des « Victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie » (les députés et sénateurs de gauche ont voté pour et ceux du Centre et de Droite se sont exprimés contre cette date).

³⁰ Comme à Nîmes en 2011 avec occupation des voies de la gare avant l'arrivée des CRS.

³¹ Les commémorations des associations de rapatriés sont la fusillade rue d'Isly le 26 mars 1962 ; l'hommage rendu à l'Armée d'Afrique (16 mai) ; le pèlerinage commémoratif de Santa Cruz à Nîmes (Ascension) ; les commémorations de « l'exode » de 62 (de mai à juin) ; l'hommage aux victimes civiles du massacre du 5 juillet 1962 à Oran ; la Journée nationale d'hommage aux harkis (25 septembre) ; la date commémorative des Morts pour la France en Algérie (5 décembre) ...

³² Les grands rassemblements organisés dans les villes du Midi pour commémorer le rapatriement ou le pèlerinage de Santa Cruz à Nîmes réunissent encore de nombreux pieds-noirs parfois accompagnés de leur famille, car elles sont l'occasion de retrouvailles. En revanche, à l'image des commémorations officielles en France, celles avec dépôt de gerbes aux Monuments aux rapatriés rassemblent peu de personnes hors du cadre associatif et des élus et attirent peu les jeunes.

généraux au pied du monument aux Rapatriés (inauguré par J. Médecin en 1973) qui eut lieu sans autorisation préfectorale et sans la présence d'élus, hormis quelques-uns d'origine pied-noir.

Ajoutons à cette liste d'actions contestataires que les guerres de mémoires et polémiques ravivées dans les années 2000 ont contribué à donner aux actions et revendications des associations de rapatriés une résonance plus forte dans le Midi.

Le répertoire d'actions des pieds-noirs s'inscrit aussi dans le cadre de la participation conventionnelle. Les pieds-noirs ont très tôt (le rapatriement) utilisé leur vote, pour des usages très éloignés de l'idéal démocratique, telle une « arme » pour faire pression sur la classe politique. Sanctionner les acteurs politiques n'ayant pas tenu leurs promesses (à l'égard des Français d'Algérie), les encourager ou les forcer à soutenir les rapatriés et à incorporer des thèmes chers aux associations dans leurs programmes électoraux, mettre à l'agenda leurs revendications ... sont les objectifs poursuivis. La menace sur le vote (« vote chantage »), le « vote sanction »³³, le « vote sur enjeu », mais aussi l'abstention et le vote pour un parti hors système (FN) sont autant de formes de vote contestataire qui ont été très répandues chez les rapatriés, y compris hors du cadre associatif. Il y a dix ans, la moitié des pieds-noirs interrogés déclaraient pratiquer le « vote sanction » à certaines élections, 60% tenaient compte du rapatriement dans leurs choix politiques d'alors et 44% avaient déjà voté pour le FN (Enquête « pied-noir 2002 ». IEP de Grenoble/UMR PACTE). La pratique du « vote sanction » subsiste vraisemblablement encore chez des pieds-noirs (les plus âgés), et ce d'autant plus que l'on est proche du milieu associatif, mais s'efface chez les plus jeunes où des mécanismes de recompositions des opinions sont à l'œuvre. Par ailleurs, le vote majoritairement à droite des rapatriés peut en partie s'interpréter par le fait que l'UMP ou les centristes donnent davantage satisfaction aux rapatriés dans leurs revendications que les partis de gauche, ce qui préfigure un vote de reconnaissance ou reposant sur un « échange ». Toutefois, certains se contentent de témoignages de sollicitude à l'égard des rapatriés (bienveillance dans le discours) sans qu'il n'y ait besoin de leur faire de promesses particulières et se déterminent en fonction de propositions qui concernent l'ensemble des Français (chômage, retraites, pouvoir d'achat, insécurité ...). D'autres encore y sont indifférents et peuvent même trouver suspectes les propositions destinées aux pieds-noirs qui n'attirent pas non plus les jeunes générations. A la présidentielle de 2012, 31% des enfants de pieds-noirs envisageaient de voter pour François Hollande, candidat qui n'a fait aucune promesse aux rapatriés et qui souhaite restaurer l'image de la France en Algérie³⁴, rompant ainsi avec le passé dans leurs choix électoraux (contre 15% pour Nicolas Sarkozy et 24% pour Marine Le Pen)³⁵. Difficile dans ces conditions d'évaluer « l'impact électoral » réel des politiques publiques en faveur des rapatriés, tout comme il serait hasardeux de vouloir apprécier le poids du « vote pied-noir » qui relève probablement du mythe politique auquel veulent bien croire des élus du Sud de la France. L'existence de ce vote supposerait en effet que les individus se définissent eux-mêmes prioritairement comme « pieds-noirs », qu'ils fondent leurs choix électoraux sur cette identité traumatique, qu'ils soient particulièrement attentifs et sensibles au discours des candidats sur les rapatriés et qu'ils obéissent scrupuleusement aux consignes de vote des associations³⁶, ce qui paraît assez peu probable.

³³ Le « vote sanction » et le « vote sur enjeu » ont eu leurs temps forts et s'exerçaient aussi bien lorsqu'il s'agissait de partis politiques de droite que de gauche. Ils se sont exprimés à la présidentielle de 1965 pour éliminer De Gaulle et le « punir » de sa politique algérienne et, dans les années 1970, lorsque la question de l'indemnisation des biens des rapatriés était à l'agenda.

³⁴ Visite d'Etat de François Hollande de décembre 2012.

³⁵ Le vote pied-noir 50 ans après les accords d'Evian, Elections 2012, Les élections sociologiques, n°6, 3 (Sciences Po, CEVIPOF, IFOP).

³⁶ R. Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du fait colonial*, Bellecombes-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006, p. 24.

Ces formes d'actions ont donné des résultats très inégaux. Elles ont contribué à ce que les hommes politiques de tous bords soient sensibilisés à la « cause des rapatriés ». 50 ans après la perte de l'Algérie, aux échéances locales dans le Midi comme à la présidentielle, des candidats continuent, comme par le passé, de faire des promesses aux pieds-noirs ou aux harkis, alors même que les membres du groupe des rapatriés ou ceux qui se reconnaissent comme tels sont de moins en moins nombreux. Toutefois, elles ont aussi contribué à « marginaliser » les rapatriés, car le « chantage » exercé sur le vote a pu susciter de l'agacement chez leurs compatriotes et chez les hommes politiques. Les pieds-noirs pouvant alors apparaître comme des citoyens « a civiques », « égoïstes » et « calculateurs », uniquement mus par la défense de leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Si les années 70 et 80 ont été caractérisées, du côté des associations de rapatriés (RECOURS, ANFANOMA), par des stratégies de « perturbation du jeu politique » et d'affrontement avec la classe dirigeante (« Vote sanction », « vote chantage » ...). Désormais la nouvelle génération de militants (dirigeants et adhérents) associatifs ne sont plus dans une « culture » d'opposition » systématique, mais « sélective ». Dans certaines villes du Midi, des rapprochements ont eu lieu avec des élus de droite. Ils reposent sur des relations interpersonnelles entre acteurs partageant des valeurs communes, des « systèmes de croyances » (*belief system*), à travers des coalitions de causes³⁷ qui favorisent la prise en compte de certaines revendications des rapatriés. *De facto* les rapatriés sont mieux intégrés au « jeu politique » (*insiders*)³⁸ et on prend soin de les associer à la décision sur les projets qui les concerne. Les relations se sont ainsi « stabilisées » et des stratégies d'alliance ont été établies. Certains dirigeants associatifs, exerçant un mandat électoral, constituent des relais à la fois pour les rapatriés, mais aussi pour les partis qui n'hésitent plus à solliciter les pieds-noirs, qui font désormais partie de leurs réseaux, pour des enjeux éloignés de la « cause des rapatriés »³⁹. Dans certaines localités de droite, des associations de rapatriés apparaissent comme des organisations « alliées » que l'on peut solliciter contre la gauche à telle ou telle élection : ça expliquerait en partie la croyance dans le vote « communautaire » et ça impliquerait des mécanismes de « redistributions », comme le soutien à certaines revendications, gages de « loyautés électorales ». Bien évidemment les pieds-noirs à travers leurs associations continuent de faire pression sur la classe politique, mais cette pression est « variable », « modulable » selon la couleur politique, la nature et l'ancienneté des liens établis. Elle est plus intense, parfois même virulente, contre des municipalités de gauche qui soutiennent plus souvent les mémoires concurrentes ou qui ont plus de scrupules à défendre celle des rapatriés.

³⁷ P. Sabatier, H. Jenkins-Smith, *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, Boulder (Co?) Westview Press, 1993.

³⁸ W. Maloney, G. Jordan, A. MacLaughlin, "Interests Groups and Public Policy: the Insider/Outsider Model Revisited", *Journal of Public Policy*, 1994, 14 (1), p. 17-38.

³⁹ Certains se font l'écho de thématiques ou de discours plus généralistes émanant de l'UMP ou de milieux de la droite : ainsi lors des débats sur le mariage pour tous, des représentants d'associations de rapatriés n'ont pas hésité à prendre position contre ce projet de loi (publiquement ou dans leurs listings mails destinés à leurs adhérents).

L'existence de relais politiques

Quelles sont les motivations des acteurs politiques pour agir sur les politiques publiques mémorielles ? De quels relais disposent les rapatriés au plan politique et pour quelles raisons sont-ils ravivés aujourd'hui ? Pourquoi certains élus décident-ils d'intervenir dans ces conflits qui divisent encore fortement la société française et de donner satisfaction aux rapatriés à travers l'édification de lieux de mémoires ou le vote de textes de lois mémorielles ? Pourquoi font-ils le choix de soutenir ce groupe alors qu'il s'agit d'un électorat vieillissant et qu'il n'est même pas certain que leurs descendants votent en fonction du passé ?

Dans son étude des logiques électorales de l'action publique, R. Kent Weaver distingue trois motivations essentielles des élus à agir sur les politiques publiques : adopter une politique parce qu'elle est nécessaire au bien commun, sans arrière-pensée électoraliste (« *good policy* »), choisir une politique dans l'espoir d'en tirer un « bénéfique » électoral (« *credit claiming* »), agir en évitant les sanctions électorales (« *blame avoidance* »)⁴⁰. Dans notre cas, nous nous éloignons de l'idée de « *Good policy* », car les politiques publiques concernant le passé algérien s'inscrivent trop souvent dans des guerres de mémoires et visent la défense d'intérêts particuliers au détriment du « bien commun ». Faute de réalisation d'un travail de mémoire, les interprétations de ce passé ne sont encore ni pacifiées ni consensuelles entre les groupes porteurs de mémoires algériennes. Dès lors, les raisons d'agir des hommes politiques sur ces questions relèvent davantage du « *credit claiming* », et du « *blame avoidance* ». Ces deux logiques d'action, qui sont issues des théories du choix rationnel, ont une dimension électoraliste évidente. Les hommes politiques qui soutiennent les rapatriés plutôt qu'un groupe mémoriel concurrent font un calcul « coup avantage » et espèrent en retour un gain de voix ou, tout au moins, ne pas en perdre. S'assurer de soutiens politiques en étant le relais de collectifs pieds-noirs ou harkis, actifs dans leurs circonscriptions, est pour eux un objectif essentiel. Les liens de types clientélistes entretenus avec des groupes ou segments de la population, généralement peu politisés (Gens du voyage, Harkis, Magrébins ...), les laissent miser sur l'existence d'un vote « communautaire », rendus encore plus prégnant en raison d'intérêts mémoriels ou catégoriels à défendre. Nous allons présenter les mutations qui conduisent des élus de droite à soutenir ouvertement les rapatriés.

Après le rapatriement, les rapatriés ont été nombreux à se réinstaller dans le Sud de la France dominé politiquement par les partis de droite et du centre⁴¹. J. Médecin à Nice, G. Defferre à Marseille, F. Delmas à Montpellier, P. Alduy à Perpignan ainsi que d'autres maires de droite et de gauche vont saisir « l'opportunité » d'apporter aide⁴² et soutien à ce groupe en déshérence. Des relais ou réseaux vont alors se constituer. Certains existaient déjà en Algérie⁴³. D'autres ont été ravivés plus récemment. S'en suit la mise en place de relations de nature clientéliste⁴⁴. La prise en compte des rapatriés par les édiles locaux dans leurs lieux d'installation a eu une incidence importante sur le vote. La moitié des pieds-noirs déclarent avoir effectué un vote de reconnaissance à l'égard des hommes politiques qui les avaient aidés à prendre un nouveau départ en 1962 (Enquête pied-noir 2002). Reclassés progressivement

⁴⁰ R. K. Weaver, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, n°6, 2006, p. 371-398.

⁴¹ La gauche avait également des bastions (Marseille, La Ciotat ...) liés à l'activité économique portuaire de Marseille.

⁴² Il s'agit d'aide au logement et au retour à l'emploi.

⁴³ La perte de l'Empire a constitué une fracture à droite. La droite était attachée à l'idée d'Empire, avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Les centristes ont aussi soutenu le maintien de l'Algérie française pendant la guerre d'Algérie.

⁴⁴ J.-L. Briquet, « Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation socio-historique du cas italien », *Clientélisme, caciquisme, caudillisme, Genèse*, n°62, 2006, p. 49-68 ; P. Tafani, « Du clientélisme politique », *Mauss*, 25, 2005, p. 259-286.

dans des cultures politiques locales, et pour certains dans leur famille politique d'origine, ils constituent majoritairement un électorat de droite aujourd'hui⁴⁵. Par « proximité » avec la « cause des rapatriés », des élus de droite et du centre ont pris l'habitude depuis 1962 de dialoguer avec eux et de soutenir certaines de leurs revendications. Ils ont toujours pris soin de présenter sur leurs listes des rapatriés qui demeurent un électorat très courtisé. La tendance récente est d'y inclure la « nouvelle génération de pieds-noirs » (jeunes retraités ou enfants de pieds-noirs). Le groupe des « pieds-noirs » est ainsi toujours « représenté », mais à travers ses descendants qui portent un regard plus apaisé sur le passé. Afin de montrer la « priorité » de cette question et que la « communauté pied-noir » reste une composante essentielle de la cité, certaines villes de droite conservent toujours un délégué aux Rapatriés (Nice⁴⁶) ou incluent cette fonction dans des portefeuilles généralistes⁴⁷. Ces municipalités sont également soucieuses d'établir des contacts avec les structures associatives de nature « communautaires » qui jouent un rôle d'interlocutrices. « *Exotiques* » en 1962, quand on ne savait pas encore comment les reclasser, les pieds-noirs font aujourd'hui partie du « paysage » sociopolitique des régions du Midi et sont considérés comme un électorat traditionnel de la droite que celle-ci veille à « ménager ».

La politisation des mémoires algériennes et leur inscription dans des guerres mémorielles vont « contraindre » les hommes politiques à prendre position. Les liens « clientélistes » établis de longue date ou noués plus récemment du rapprochement avec les gaullistes conduisent des élus locaux de droite UMP ou centristes à soutenir les rapatriés. L'insertion partielle des enjeux mémoriels dans le clivage gauche-droite donne aussi plus de force et de visibilité aux revendications des rapatriés qui sont alors prises en charge par des partis. L'attachement de la droite à l'idée d'Empire, avant l'arrivée au pouvoir de De Gaulle, l'amène en effet à privilégier le soutien des mémoires pieds-noirs et harkis tandis que ses valeurs émancipatrices et égalitaristes conduisent la gauche à se reconnaître davantage dans ceux qui ont lutté pour l'indépendance algérienne⁴⁸. En l'espace d'une décennie, la mémoire de l'Empire est devenue la « norme » mémorielle chez des gaullistes, attachés jusque là à la figure emblématique du général De Gaulle que les rapatriés honnissent. Les exemples se sont multipliés dans le Midi de soutiens d'élus UMP ou centristes apportés à des revendications mémorielles des rapatriés ou à des commémorations⁴⁹, y compris à certaines qui auraient

⁴⁵ Les résultats de l'enquête sur les intentions de vote à la présidentielle de 2012 indiquent que 26% des pieds-noirs envisagent de voter pour N. Sarkozy (22% pour l'ensemble des inscrits et 15% des descendants de pieds-noirs) contre 28% pour Marine Le Pen (19,5% de l'ensemble des inscrits et 24% des enfants de pieds-noirs) ; Le vote pied-noir 50 ans après les accords d'Evian, Elections 2012, Les élections sociologiques, n°6, 3 (Sciences Po, CEVIPOF, IFOP).

⁴⁶ Agnès Rampal se voit confiée par C. Estrosi à Nice la fonction d'Adjointe déléguée à « l'Enseignement supérieur, à la vie étudiante, aux Rapatriés et aux relations avec la Principauté de Monaco ».

⁴⁷ Ils sont inclus dans des portefeuilles sur la « Mémoire », le « Patrimoine » ou les « Anciens combattants ».

⁴⁸ Ce clivage politique et mémoriel renvoie aussi à la place des immigrés dans la société française et à des visions opposées de la France : entre une France inquiète, repliée sur elle-même, méfiante à l'égard des étrangers et une France ouverte à la mondialisation et plus tolérante à l'égard des minorités.

⁴⁹ En 2007, un Mur des Disparus en Algérie est inauguré à Perpignan en présence du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Alain Marleix et est accueilli par la ville dans l'un des sites historiques de la commune : le Couvent Sainte-Claire de la Passion. Le mur est entièrement financé par des fonds privés, mais le projet a été soutenu par la mairie. La ville de Perpignan mentionne l'existence de ce Mur sur le site officiel de la commune <http://www.mairie-perpignan.fr/culture/cddfa/mur-des-disparus>. En 2009, l'inauguration à Sète d'un Mémorial en l'honneur des rapatriés d'Afrique du Nord a lieu en présence de personnalités politiques locales et nationales proches ou membres de l'UMP (le président du Haut Commissariat aux Rapatriés ; Gilles d'Ettore, le député maire d'Agde, François Commeinhes, maire de la ville). En 2010, une guerre des mémoires éclate à Aix-en-Provence autour d'un rond-point inauguré par la mairie en 2009 au nom de Bigard et débaptisé illégalement en 2010 par des militants communistes et d'extrême-gauche pour celui de Maurice Audin.

autrefois indigné la famille gaulliste⁵⁰. Des politiques publiques mémorielles en faveur des rapatriés ont ainsi vu le jour et portent sur des projets⁵¹ de création de Centres culturels⁵², de Musées⁵³, de Mémoires⁵⁴ sur la présence française en Algérie, entreprises dont la finalité est de réhabiliter le passé colonial et qui sont autant de manières de prouver son « attachement » à cette « communauté ». Fleurissent également ici ou là, dans des villes du Sud, des monuments, stèles, statues et plaques commémoratives en tous genres⁵⁵ en hommage aux rapatriés⁵⁶ qui constituent des « lieux de mémoires ». Le contexte commémoratif et électoral⁵⁷ n'est pas étranger à cette « inflation mémorielle »⁵⁸. Apportant aussi leur soutien à une revendication chère aux associations de pieds-noirs, des municipalités de droite se sont également opposées à la date commémorative du 19 mars (avant sa reconnaissance comme date officielle par le Sénat à l'automne 2012) et se sont prononcées en faveur de celle du 5 décembre. Le niveau local est privilégié et les acteurs qui ont l'initiative de ces projets sont des maires ou des députés qui cherchent ainsi à maintenir avec les rapatriés un lien personnalisé, de nature clientéliste et à fidéliser ces électeurs. Ce poids du local et la composition de l'électorat pèsent lourdement et les élus (députés) de ces régions se sont fait échos de revendications des associations de rapatriés au niveau national, lors de débats à l'Assemblée nationale (interventions et prises de parole en faveur des rapatriés). Il existe un mouvement constant d'ajustement des politiques du niveau local au national, l'échelon municipal pouvant servir à « compenser » les déceptions suscitées par certaines prises de décisions au niveau national et à aller plus loin⁵⁹. C'est dans ce contexte que, répondant à une demande de mémoire des associations de rapatriés, des représentants des circonscriptions du

⁵⁰ Comme le soutien à la mémoire de l'OAS, organisation qui a pourtant, à plusieurs reprises, tenté d'assassiner le général De Gaulle. En 2003 est inaugurée une stèle au cimetière du Haut-Vernet à Perpignan en hommage à ceux qui se sont battus pour l'Algérie française qui comprend des membres de l'OAS (stèle à l'initiative de nostalgiques de l'Algérie française et d'une association, l'ADIMAD, Association amicale pour la Défense des intérêts Moraux et Matériels des Anciens Détenus politiques et exilés de l'Algérie française). Le maire UMP de l'époque, Jean-Paul Alduy, avait délégué son premier Adjoint, Jean-Marc Pujol (maire actuel de la ville), pour le représenter, suscitant une polémique dans les milieux proches de la gauche (élus de gauche, Ligue des Droits de l'Homme ...). A Marignane, l'inauguration d'une stèle en 2005, copie conforme de celle de Perpignan, provoque également des réactions de protestation (LDH, MRAP). Les projets controversés relèvent le plus souvent de fonds privés, mais reçoivent quelquefois une aide à leur réalisation de la part de certaines municipalités de droite sous la forme de mises à disposition de locaux, de terrains, d'emplacements dans le domaine public, etc. ... dans une procédure qui ressemble à celle observée pour l'édification de Mosquées.

⁵¹ Les projets sont financés par les communes ou relèvent d'un financement « mixte », Etat et collectivités.

⁵² A Perpignan, le maire UMP, J.-J. Pujol, a soutenu le projet de création d'un Centre de Documentation des Français d'Algérie (CDFA) inauguré en 2012. La ville a délégué la gestion du CDFA au Cercle algérieniste.

⁵³ A Montpellier, G. Frêche projetait de réaliser un Musée de l'histoire de la France en Algérie pour satisfaire les associations de rapatriés et son électorat pied-noir. Il a été vivement contesté sur sa gauche par des élus Verts et communistes. H. Mendroux, qui lui a succédé, a repris l'idée de création d'un Musée, mais en a changé l'esprit, en en faisant un Musée de mémoires plurielles de l'Algérie, visant au rapprochement des communautés et à la réalisation d'un travail de mémoire.

⁵⁴ A Marseille, la municipalité Gaudin a fortement soutenu le projet finalement avorté de réalisation d'un Mémorial national de la France d'outre-mer, qui aurait dû ouvrir ses portes en 2007. Ce projet a reçu en 2003 le soutien de l'Etat sous la forme d'une promesse de subvention. Etaient associées à sa conception des associations locales rassemblées au sein de la Maison des rapatriés.

⁵⁵ Ils sont décidés et financés par les municipalités.

⁵⁶ Rues, Ronds-points, carrefours (carrefour Salan à Toulon) baptisés au nom de défenseurs de l'Algérie française ; stèles commémoratives du rapatriement dans plusieurs villes (l'hélice inaugurée à Marseille en 1970 ; la stèle sur la Promenade des Anglais inaugurée en 2012, la stèle représentant une vague inaugurée à Narbonne en 2012 ...) ...

⁵⁷ Cinquantenaire de l'indépendance algérienne et du rapatriement, élection présidentielle de 2012 et municipales de 2008 et 2014.

⁵⁸ J. de Maillard, « Les conduites des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales », *Pôle Sud*, 25, 2006, p. 39-53.

⁵⁹ Comme lors du retrait de l'article 4 de la loi de 2005 qui a profondément déçu des rapatriés.

Sud (Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Hérault, Var) prennent dès 2003 l'initiative de projets de lois mémorielles en faveur des rapatriés⁶⁰. Ils sont relayés dans leur action par des personnalités politiques nationales qui prennent ainsi position⁶¹. La loi du 23 février 2005 est l'aboutissement de revendications anciennes des associations de rapatriés. Elle inaugure aussi un tournant en matière de gestion des conflits mémoriels par l'Etat qui privilégie désormais un groupe de pression tandis qu'était respecté jusque là un certain équilibre entre les mémoires concurrentes⁶². La mise à l'agenda est rendue possible par une conjonction de circonstances : la mémoire est devenue une catégorie à part entière de l'action publique⁶³ ; la politisation des mémoires algériennes et leur inscription partielle⁶⁴ dans un clivage amènent les élus de droite à soutenir celles de leurs électeurs ; la stigmatisation des immigrés, ces années-là, conduit à établir des « passerelles » avec le passé colonial et à lever des « tabous ». De plus, nouveaux entrants dans l'arène politique⁶⁵ en 2002 et faisant *de facto* figure de « challengers dominés » au sein de l'UMP, les 9 députés à l'origine de la loi du 23 février 2005⁶⁶, décident de faire un « coup politique » en brisant le consensus gaullien anti-OAS⁶⁷ et d'occuper ainsi une « niche » au sein du parti⁶⁸.

Au-delà de liens clientélistes anciens et d'affrontements mémoriels plus récents, ces prises de positions et décisions en faveur des rapatriés s'inscrivent dans un contexte politique, dans le Sud, de concurrence entre la droite et l'extrême droite qui se livrent une bataille « sans merci » pour rallier les soutiens des pieds-noirs et plus largement d'électeurs « populistes ». L'enquête sur les intentions de vote à la présidentielle de 2012 indique que 26% des pieds-noirs envisageaient de voter pour Nicolas Sarkozy (22% pour l'ensemble des inscrits et 15% des descendants de pieds-noirs) contre 28% pour Marine Le Pen (19,5% de l'ensemble des inscrits et 24% des enfants de pieds-noirs)⁶⁹. Des élus de ces circonscriptions pensent que le « vote pied-noir » peut être déterminant pour les scrutins municipaux, cantonaux et législatifs à venir. La « radicalisation » idéologique de la droite sur les questions identitaires (débat sur l'identité nationale) et sécuritaires (discours de Grenoble de N. Sarkozy en 2009, stigmatisation des immigrés) a vraisemblablement favorisé le rapprochement des associations et plus largement des rapatriés avec la droite gaulliste. L'UMP, et plus encore certains de ses

⁶⁰ Le processus est bien connu et s'inscrit dans le prolongement des « lois relatives à l'histoire », dites lois mémorielles, adoptées depuis 1990 (Loi Gayssot de 1990, loi de 2001 sur le génocide arménien ; Loi Taubira sur l'esclavage en 2001 ...).

⁶¹ Jean-Pierre Raffarin signe un décret instituant une Mission interministérielle aux rapatriés (MIR), puis est créé par décret le Haut Conseil aux Rapatriés (HCR), instance devant formuler des avis ou propositions sur la question des rapatriés et sur leur mémoire. En 2003, une centaine de députés UMP dont Philippe Douste-Blazy déposent une proposition de lois pour la reconnaissance de « l'œuvre positive des Français en Algérie ». En 2004, Michèle Alliot-Marie dépose à l'Assemblée nationale un projet de loi « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » qui accrédite des revendications mémorielles des collectifs de pieds-noirs ; R. Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du fait colonial*, Bellecombes-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006, p. 22-34.

⁶² E. Savarese, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non Lieu, 2007, p. 132-133.

⁶³ R. Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du fait colonial*, Bellecombes-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006, p. 34-36 ; S. Gensburger, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 12-17.

⁶⁴ Certaines font consensus, comme la reconnaissance des harkis.

⁶⁵ Ils exercent pour la première fois un mandat de député lors de la législature de 2002.

⁶⁶ Le rapporteur du projet de loi de 2005 à l'Assemblée nationale était Christian Kert, député UMP de la onzième circonscription des Bouches-du-Rhône.

⁶⁷ E. Savarese, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non Lieu, 2007, p. 139.

⁶⁸ R. Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du fait colonial*, Bellecombes-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006, p. 70-75.

⁶⁹ Le vote pied-noir 50 ans après les accords d'Evian, Elections 2012, Les élections sociologiques, n°6, 3 (Sciences Po, CEVIPOF, IFOP).

« courants », vont tenter de se rapprocher d'un électorat réactionnaire polymorphe⁷⁰ en chassant sur les terres de l'extrême droite tandis que Marine Le Pen, soucieuse d'améliorer l'image de son parti et d'élargir sa base électorale, adopte un discours qui s'adresse peut-être moins qu'auparavant à ceux qui se sentent les victimes et oubliés de l'Histoire qu'à ceux de la mondialisation. En outre, dans un contexte d'incertitudes, de montée du chômage et d'islamophobie, les imaginaires coloniaux et les préjugés xénophobes ont pu trouver à s'entremêler et à se diffuser plus largement. La mémoire des pieds-noirs est sans doute devenue plus « acceptable » par une frange de la droite qui se radicalise, mais aussi par certains segments de la société française qui ont développé une hostilité à l'égard des personnes originaires des ex-colonies⁷¹. Les élus UMP qui font le choix ou le « *calcul politique* » de se positionner en faveur des rapatriés espèrent vraisemblablement en retour obtenir l'assentiment d'un électorat plus vaste que celui des milieux pieds-noirs en « voie d'extinction »⁷². Un rapprochement des discours est à l'œuvre sur la guerre d'Algérie, la question de l'identité nationale et celle de l'islam en France.

Il apparaît également que dans les villes de droite du Sud où une triangulaire est possible avec le FN et où la gauche est peu susceptible de remporter les élections (Perpignan⁷³, Toulon), les associations de rapatriés apparaissent en position de force et peuvent mieux « négocier » la prise en compte de leurs revendications mémorielles, même si des contestations s'expriment ici ou là (mobilisations de la LDH Toulon, de SOS Racisme et de militants de gauche contre des stèles pieds-noirs). Dans d'autres villes où l'on se prépare à devoir affronter le FN (Nice ?⁷⁴), la stratégie peut être à l'inverse de se démarquer autant que possible de ce parti dans les propositions que l'on fait et ainsi d'accéder sélectivement aux revendications des rapatriés. En revanche, dans les villes où une alternance reste possible entre la droite et la gauche (Marseille, Montpellier) et où il peut y avoir aussi des stratégies d'alliance face au FN, les élus semblent respecter un plus grand équilibre dans la décision publique entre les groupes mémoriels concurrents⁷⁵. Ajoutons à cette analyse trop schématique, les cultures politiques, les structurations socio-économiques locales, le poids des communautés, la nature et l'ancienneté des liens entretenus entre les municipalités et les pieds-noirs, etc.

Les hommes politiques de droite qui soutiennent ces politiques publiques mémorielles obéissent à deux types de logiques. L'une renvoie aux théories issues du *rational choice*. Pour des raisons électoralistes, ils prennent l'initiative de projets en faveur des rapatriés ou soutiennent certaines de leurs revendications, stratégie qui s'adresse à la fois au parti et aux électeurs. Dans le but d'obtenir l'investiture du parti pour se présenter à une élection, ces élus décident en effet d'incarner localement la « radicalisation de la droite » dans le Midi, même si cela ne correspond pas tout à fait à leurs convictions personnelles. Le positionnement sur ce

⁷⁰ Nostalgiques de l'Algérie française, milieux catholiques traditionalistes, identitaires ...

⁷¹ L'UMP inclut dans son électorat des électeurs sensibles au discours anti-immigrés qui dans d'autres pays auraient voté pour un parti d'extrême droite. Les électeurs de droite se placent en Europe dans le groupe des pays les plus xénophobes ; F. Haegel, *les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Paris, Presses de sciences Po, 2012, p. 250.

⁷² Les enfants de pieds-noirs se sont « réconciliés » avec la gauche, comme en témoignent les résultats de l'enquête pied-noir 2002 et de l'enquête préélectorale du CEVIPOF de 2012.

⁷³ Dans un contexte de concurrence locale entre la droite et le FN, le maire UMP de Perpignan a soutenu de nombreux projets des rapatriés. Marine Le Pen et Louis Aliot possèdent une villa à Perpignan et ses concurrents redoutent qu'elle ne décide de s'y présenter aux Municipales de 2014.

⁷⁴ Et/ou l'ancien maire, J. Peyrat.

⁷⁵ Projet d'un Musée des mémoires plurielles à Montpellier voulu par H. Mandrou ; inauguration au Fort Saint-Jean à Marseille en 2013 du MuCEM, le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, pour consacrer une histoire commune et un dialogue entre les civilisations, à la place du projet abandonné de création d'un Mémorial national de la France d'outre-mer, plus polémique et communautariste.

créneau répond aussi à la demande d'électeurs réactionnaires. C. Estrosi, maire de Nice, s'inscrit probablement dans ce schéma. En 2011, il décide d'inaugurer une statue en l'honneur de *L'homme du 18 juin*, le Général De Gaulle. Vécu comme une véritable trahison dans cette ville qui faisait figure de bastion pied-noir, les associations se mobilisent aussitôt contre cette commémoration⁷⁶. Toutefois, par souci d'apaisement et pour ne pas s'aliéner l'électorat pied-noir, le maire prend soin de faire ériger pour le cinquantenaire du rapatriement une stèle sur la Promenade des Anglais en l'honneur des rapatriés qui symbolise la fracture de la perte de l'Algérie et d'octroyer une subvention de la ville de 60 000 Euros dédiée à la réfection de cimetières de Français en Algérie⁷⁷. Ainsi après avoir ravi, lors de l'investiture par le parti, la municipalité à J. Peyrat (ex-UMP) en 2008 qui incarnait la continuité du Médecinisme, C. Estrosi décide de s'inscrire dans cette « tradition ». Tout en souhaitant rester fidèle aux valeurs du gaullisme, il « se doit » d'adopter un discours et des « actes » en faveur de la « communauté » des rapatriés, et ce, d'autant plus que l'ancien maire de Nice, J. Peyrat, envisage de se présenter aux municipales en 2014, une bataille que pourrait « arbitrer » l'électorat pied-noir. Ce « grand écart mémoriel » montre que C. Estrosi est obligé de procéder par « incrémentalisme » et qu'il n'est pas permis à un édile de se démarquer profondément des « pratiques » de ses prédécesseurs ni des choix du passé dans l'élaboration des politiques publiques (« dépendance au sentier » - Pierson)

La seconde logique est celle de d'adhésion à la cause des rapatriés. Des élus soutiennent des revendications des pieds-noirs par filiation, conviction, tradition et continuité. La création en 2012 d'un sous-groupe parlementaire au sein de l'UMP, la Droite populaire, mené par Thierry Mariani et Lionnel Luca, s'inscrit dans ce cadre. L'étude des parcours biographiques de ses membres révèle qu'il existe un lien et une fidélité à une mémoire, celle de l'Algérie française, puisque plus du quart viennent d'une famille pied-noir ou d'anciens combattants de la guerre Algérie. Ils sont également issus des territoires d'implantation de l'extrême droite (40% sont députés de circonscriptions du Sud-Est)⁷⁸. Le passé traumatique algérien constitue le « référentiel » de ce groupe, comme ensemble de valeurs et « système de représentations du monde » partagés, et va donner « sens » à leur action⁷⁹. Obéissant aussi à des stratégies « d'affichage » au sein du parti, les députés de la Droite populaire mettent ainsi en avant certaines thématiques sur le passé colonial, l'identité nationale, l'immigration, l'insécurité et sont à l'origine d'une activité soutenue de propositions de lois qui leur permettent de prendre le *leadership* dans ce secteur. Prenons aussi l'exemple de Michèle Tabarot (DL puis UMP), fille de pieds-noirs⁸⁰ née en 1962, qui a commencé sa carrière politique (UDF-DL) en 1983 comme adjointe au maire du Cannet (06), puis est élue maire de cette ville depuis 1995 où elle soutient des projets en faveur des pieds-noirs. Réélue députée (UMP) de la 9^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes depuis 2002, elle se voit alors confier la Vice-présidence du groupe de travail parlementaire sur les Rapatriés et participe à l'élaboration de la loi du 23 février 2005⁸¹. A un échelon local, J.-M. Pujol, maire UMP de

⁷⁶ D'éboulé la République a appelé les gaullistes et les républicains à se réunir autour de C. Estrosi lors de l'inauguration de la statue contre les manifestants rapatriés et leurs associations (Cercle algérieniste).

⁷⁷ <http://www.christian-estrosi.com/detail.php?id=1108>

⁷⁸ La droite Populaire entreprend un travail de radicalisation idéologique au sein du parti. F. Haegel, *les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Paris, Presses de sciences Po, 2012, p. 277-285.

⁷⁹ B. Jobert, P. Muller, *L'Etat en action*, Paris, PUF, 1987, p. 47 ; P. Muller, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », dans A. Faure (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 153-181.

⁸⁰ Elle est la fille d'un responsable de l'OAS à Oran, exilé en Espagne en 1962, puis revenu en France après les lois d'amnistie de 1968. Michèle Tabarot est aussi la sœur de Philippe Tabarot, Vice-président du Conseil Général des Alpes-Maritimes conseiller municipal de Cannes.

⁸¹ Dans le cadre de cette loi, elle a travaillé notamment sur les questions de reclassement et de retraite, plus particulièrement sur celle controversée de récupération des points de retraite (article 13 de la loi de 2005) des anciens de l'OAS dans la période de clandestinité (1961-68).

Perpignan d'origine pied-noir, rejoint ce type de parcours. Alliant « traditions » clientélistes et sympathie pour le groupe des rapatriés, il a soutenu l'édification du Mur des disparus en 2007 et la création du Centre de Documentation des Français d'Algérie (CDFA) en 2012. Un mandat d'élu peut ainsi faciliter l'avancement du « dossier rapatrié » au niveau local et national. Ces élus pieds-noirs (UMP, Nouveau Centre) ont des convictions politiques fortes et œuvrent au nom de l'intérêt général. Mais ils sont parfois aussi chargés d'être les interlocuteurs des collectifs de rapatriés (assister à leurs commémorations et suivre leurs projets) et certains peuvent décider de se mobiliser plus fortement pour le groupe.

Au terme de cette étude, le constat qui s'impose est celui du décalage croissant entre une population, celle des « pieds-noirs » et leurs enfants, dont les membres n'entretiennent pas tous le même rapport au passé, et l'expression de « la mémoire » « *supposée* » dudit groupe dans l'espace public portée et « animée » par des associations encore fortement mobilisées qui, dans un combat ultime, demandent à l'Etat la réhabilitation de ce qu'elles appellent « l'œuvre française » en Algérie. La prise en compte de cette mémoire par des acteurs politiques intervient aussi au moment où, par renouvellement des générations et par insertion définitive dans la société française, disparaissent les pieds-noirs en tant que groupe. L'élaboration de politiques mémorielles, si elle n'échappe pas localement à des considérations d'ordre électoraliste encore décisives, arrive aussi lorsque les « derniers » rapatriés, et plus encore leurs enfants, se sont fondus dans le corps électoral et posent un regard sur la vie politique et sociale qui les différencie de moins en moins de leurs compatriotes. Les enjeux mémoriels ont transcendé les groupes porteurs de mémoires algériennes pour s'insérer dans des clivages plus vastes sur la place de l'immigration, la question de l'identité nationale qui, eux, divisent fortement la société française.